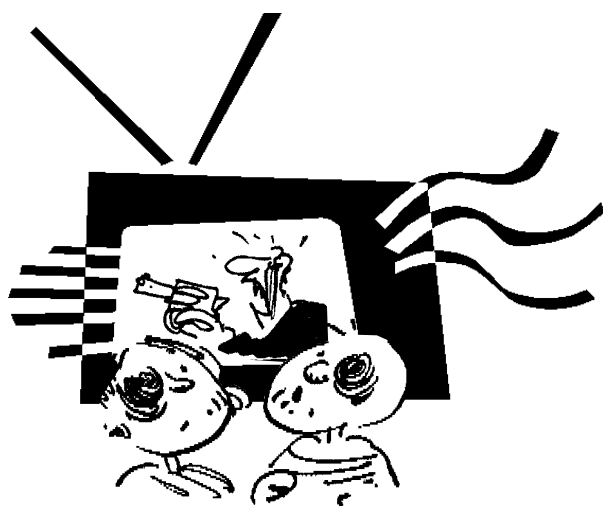


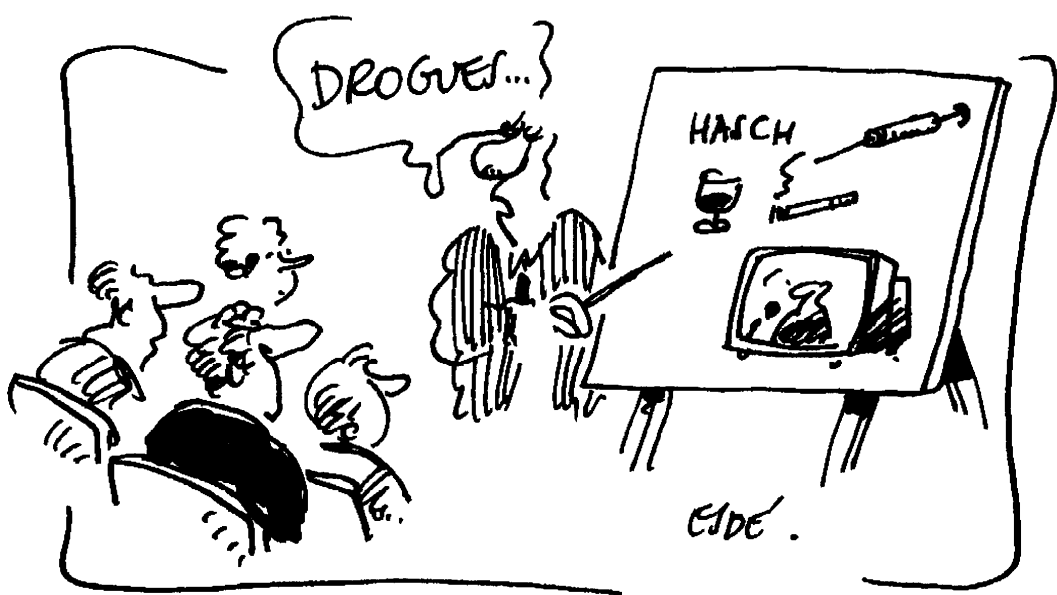
COMMENT TÉLÉZ-VOUS ?



Dossier spécial (2ème partie)

VIOLENCE À LA TÉLÉVISION ET ÉDUCATION AUX MÉDIAS

En Communauté française, quel rapport existe-t-il entre la violence à la télévision et l'éducation aux médias ? Le législateur consacre un laxisme tel vis-à-vis des programmes des chaînes que la seule solution pour amoindrir les effets de la violence sur les téléspectateurs est de leur apprendre à interioriser une prise de distance par rapport à pareils programmes. Voilà pourquoi donc le présent dossier traitera de ces deux thématiques désormais complémentaires en Communauté française.



Education aux médias

QUELQUES BONNES ADRESSES

Enseignants, le savez-vous ? Vous pouvez suivre gratuitement – quand il n'y a pas saturation des demandes... – une formation à distance sur l'analyse de la télévision grâce à une cassette et huit cahiers d'activité ? Tel est l'une des nombreuses informations que peut vous proposer le Conseil de l'Éducation aux Médias présidé par Robert Wangermée, ex Administrateur Général de la RTBF, également Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Conseil de la Musique.

Ce Conseil mène trois missions :

- il donne des avis au Gouvernement sur toute question relative à l'éducation aux médias,
- il stimule des actions, des recherches, des expériences pédagogiques susceptibles de promouvoir et d'évaluer l'éducation aux médias,
- il favorise la coopération entre les différents partenaires concernés par l'éducation aux médias.

Il vient de publier une brochure d'une trentaine de pages, "L'éducation aux médias en 12 questions". Au sommaire : Eduquer aux médias, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce bien nécessaire ? Est-ce bien l'affaire de l'école ? Quels élèves sont-ils concernés ? Quels cours concerne-t-elle ? Quels sont ses contenus ? De quel matériel faut-il disposer ? Concrètement, comment s'y prendre ? Quelle efficacité ? Et demain... le multimédia ? Où se former ? Où s'informer ?

Contact : Conseil de l'Éducation aux Médias, (L1L09)
Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Trois Centres de Ressources sont à la disposition des enseignants.

- Pour l'enseignement de la Communauté française : le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française, La Neuville, 1 4500 Huy-Tihange. Tél. : 085/ 27 13 60.
- Pour l'enseignement officiel subventionné, le Centre Audiovisuel de la Ville de Liège, Rue Jonfosse, 80 4000 Liège. Tél. : 04/ 223 63 24.
- Pour l'enseignement libre confessionnel subventionné, l'ASBL Média Animation, Avenue Rogier, 32 1030 Bruxelles. Tél. : 02/ 242 57 93.

...

De plus, de nombreux outils audiovisuels (brochures, cassettes) sont disponibles dans le centre de prêt de la Médiathèque de la Communauté française. Pour rappel, la carte de membre pour les enseignants est gratuite. Parmi les publications, citons son "Guide pour l'Éducation aux Médias Audiovisuels" et son "Guide pour l'éducation des enfants aux médias audiovisuels".

Contact : Albert Delchambre, Rue Louvrex, 46b 4000 Liège - Tél. : 04/ 222 20 20.

...

Signalons enfin le dossier de synthèse 1996 "L'éducation à l'audiovisuel et aux médias" (150 pages) disponible au Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, rue Royale, 204, local 7543 - 1010 Bruxelles. Tél. : 02/ 210 57 99.

ÇA PARLE ÇA PRO

Rien n'est réglé et les problèmes sont toujours là. Plus de trois mois après la Journée Télévision et Violence organisée par la Communauté Française, les directions de la RTBF et de RTL TVi ont-elles entrepris la mise en chantier des promesses qu'elles ont faites aux nombreux participants rassemblés dans les salons de l'Hôtel Métropole ? On attend avec curiosité que les chaînes communiquent sur ce thème...

En France, la série "Millennium" a droit au carré rouge et donc doit être programmée après 22H30. En Communauté Française, RTL TVi, depuis le 3 février, la diffuse régulièrement à 20H10.

Dans son édition du 27 février, l'hebdomadaire Télépro s'en étonne : "Jean-Charles De Keyser, Directeur Général de RTL TVi, avait promis de renoncer aux programmes trop violents. Que reste-t-il de ces bonnes dispositions ?".

L'A.T.A. ne s'étonne pas du tout car Jean-Charles De Keyser a simplement annoncé que RTL TVi ne diffuserait plus de programmes violents en journée.

Programmer "Millennium" le lundi à 20H10 sur RTL TVi est donc "normal". Effectivement, cette décision ne va même pas à l'encontre du fameux Code de Déontologie (1) qu'il a signé en avril 1994 avec les dirigeants des autres chaînes de télévision de la Communauté Française. Celui-ci n'est guère contraignant ! "...Le radiodiffuseur tient compte du contenu de l'émission pour en déterminer la place dans la grille des programmes... Pour les émissions de soirée, l'attitude du radiodiffuseur peut être plus souple, mais doit rester particulièrement vigilante pour la soirée du samedi, ainsi que pour les périodes de vacances scolaires". Rien de plus !

Et donc il est bien difficile pour les directions de nos chaînes d'être prises en flagrant délit de non application du code de déontologie qu'elles ont signé. Et quand bien même ce serait le cas, rien n'est prévu pour réprimer les abus.

UNE RÉGLEMENTATION EST POSSIBLE

Par contre, en France, il en va tout autrement. Tout d'abord, depuis la mise en place obligatoire, le 18 novembre dernier, sur TF1, France 2, France 3 et M6 (les chaînes nationales hertziennes) de la signalétique pour la protection de l'enfance et l'adolescence, un véritablement trem-

blement de terre a transformé le paysage audiovisuel français : les chaînes sont désormais obligées de visionner tous leurs programmes (films, téléfilms, séries, dessins animés et documentaires) avant diffusion sur antenne pour pouvoir leur attribuer un "code". Autrefois, elles ne regardaient avant de programmer une série que l'un ou l'autre épisode... Maintenant, les chaînes doivent connaître le contenu de ce qu'elles diffusent.

Cinq catégories sont prévues :

- 1 : Les œuvres de la catégorie 1, tous publics, ne font l'objet d'aucun signal;

- 2 : La catégorie 2, qui englobe les émissions dont certaines scènes peuvent heurter les jeunes téléspectateurs, est signalée par un rond de couleur verte avec la mention "un accord parental est souhaitable", et ces œuvres ne peuvent pas être diffusées dans les programmes destinés aux enfants;

- 3 : Les œuvres qui relèvent de la catégorie 3 sont interdites au moins de 12 ans en raison du recours systématique à des scènes de violence physique ou psychologique. Elles sont dotées d'un triangle orange, avec mention "l'accord parental est indispensable" (pour les téléfilms) ou "interdit aux moins de 12 ans" (pour les films). Elles ne peuvent pas être diffusées avant 22

Feu vert chez nous ?

Voici quelques informations qui donneront peut-être envie aux directions de la RTBF, de RTL TVi et de Canal+ Belgique d'accélérer leur négociation -si elle est toujours en cours ?- pour adopter la signalétique française.

Dans ce dossier, on constate à nouveau l'impuissance que le législateur a imposé au CSA belge. Rappelons qu'en France, c'est le CSA qui a imposé cette mesure aux chaînes.

Dans sa lettre mensuelle de ce mois de mars 1997, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français dresse un premier bilan de la mise en place de la signalétique qui est apparue sur les chaînes françaises, le 18 novembre 1996.

LE PUBLIC COMPREND

Selon un sondage Le Parisien/Institut CSA publié le 14/1/97, la signalétique est connue par 80% de téléspectateurs français et 63% d'entre eux la jugent très ou assez utile.

Ce même sondage fait apparaître que le rôle imparti au triangle orange et au carré rouge, apposés en bas d'écran comme

indicateurs du degré de violence ou d'érotisme d'un programme, est compris par plus de la moitié des personnes interrogées. En revanche, la signification du cercle vert (accord parental souhaitable) n'est pas encore parfaitement perçue.

ESSENTIELLEMENT AMÉRICAIN

En ce qui concerne le bilan de l'utilisation de la signalétique par les chaînes, au cours des deux premiers mois, sur les milliers d'heures d'émissions proposées par les chaînes, seuls, 146 programmes, essentiellement d'origine américaine, ont justifié d'un recours à la signalétique sur les écrans de TF1, France 2, France 3 et M6.

Pour sa part, Canal+, en raison de sa programmation cinématographique abondante, a fait usage des pictogrammes qui lui sont propres en 55 occasions.

BIEN COTÉ !

Pour rappel, chaque chaîne attribue elle-même ses ronds verts, ses triangles oranges ou ses carrés rouges à ses programmes. Le CSA est attentif à ce travail : "...Au regard de la nouveauté du système, la pertinence de la plupart des classifications effectuées par les diffuseurs est à souligner. Durant la période considérée, seulement quelques cas sont en effet

susceptibles de prêter à débat. Au cours des prochains mois, la poursuite de la concertation engagée entre le Conseil et les responsables des comités de visionnage des chaînes permettra d'affiner les critères de classification".

LA PRESSE ÉCRITE BOUDE

Enfin, le CSA regrette "le faible intérêt porté à la reprise de la signalétique dans l'annonce des programmes télévisés par la presse, à quelques exceptions près".

CINÉASTES FÂCHÉS

Le principal reproche provient de certains cinéastes qui craignent ne plus pouvoir travailler lorsque les télévisions auront distribué des triangles oranges et des carrés rouges à tous leurs films et que ceux-ci ne pourront plus être diffusés avant 22 heures... Alors, ces œuvres seront devenues moins rentables, à cause de leur diffusion tardive sur le petit écran, et les chaînes de télévision ne souhaiteront plus participer à leur production.

La signalétique provoque-t-elle la mort des films interdits aux moins de 12 et 16 ans ? Favorisera-t-elle l'autocensure des réalisateurs ? Le problème est réel mais sa solution devrait davantage se trouver dans une évolution du financement des films que dans la dénonciation de la signalétique.

gratuite à la télévision ?

MET C'EST TOUT!

heures, sauf exception, et à condition d'être accompagnées du pictogramme ad hoc, les mardis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés restants interdits.

- 4 : La catégorie 4 concerne les émissions réservées à un public averti. Il s'agit de films interdits aux moins de 16 ans, ainsi que des œuvres "à caractère érotique ou de grande violence susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de 16 ans". Ils ne peuvent être diffusés qu'après 22H30 et doivent être signalés par un carré rouge.

- 5 : La catégorie 5 regroupe les œuvres "à caractère pornographique ou d'extrêmes violence". Elles sont totalement frappées d'interdiction sur le petit écran.

BONNES INTENTIONS... IGNORÉES !

Ainsi, le Code Déontologique conclu en Communauté française est minimaliste. Et pourtant ses signataires semblent en faire fi ! Ainsi, pour la RTBF, Jean-Louis Stalport a marqué son accord pour la clause suivante : "...Le radiodiffuseur s'engage à porter à la connaissance des auteurs, adaptateurs, producteurs et réalisateurs avec lesquels il contracte, les présentes dispositions et à veiller à ce qu'il en respecte l'esprit et en fasse prendre connaissance à leurs cocontractants...". A ce sujet, le témoignage publié par "Réaliseurs", le bulletin de l'association des réalisateurs de la RTBF, dans son édition de ce 4 février 1997, est édifiant : "...Un code déontologique a été signé par la RTBF, il y a près de trois ans déjà, et la plupart des membres du personnel et de la hiérarchie en ignore jusqu'à l'existence...". Et, de conclure : "...La majorité d'entre vous considérera sans doute à sa lecture que tout ça ne va pas très loin et reste du domaine des bonnes intentions. Et dans ce domaine, comme chacun sait : sous les pavés... l'enfer !"

BLA-BLA (PAS L'ÉMISSION...)

"Coincidence ou plus sûrement air du temps" s'interroge Le Soir illustré du 27/11/96...



C'est en effet le lendemain de la mise en place largement médiatisée de la signalétique en France que la Communauté Française a organisé sa journée Télévision et Violence, le 19 novembre dernier à l'Hôtel Métropole de Bruxelles, plus de 2 ans 1/2 après la création de du Code Déontologique dont l'application n'avait jamais été évaluée jusqu'alors...

S'agissait-il d'une baudruche ? Fallait-il organiser un événement médiatique sans conséquence pour éblouir, divertir, faire oublier que la Communauté Française a, en la matière, dix ans de retard sur ses consœurs francophones du Québec et de la France ?

L'A.T.A. avait constaté des manquements graves au Code déontologique et en avait largement informé, par le biais de son mensuel, les organisateurs et les "orateurs" de la Journée. Elle espérait que ces éléments seraient repris par les intervenants institutionnels, durant la matinée de travail. Elle-même ne pouvait pas le faire puisque la parole au public n'était donnée qu'à la fin de l'après-midi... Partir de ces manquements (tant la RTBF que RTL TVI les avaient reconnus) permettrait de construire concrètement une stratégie qui pouvait éviter que pareilles bavures se reproduisent.

Ce n'est pas cette méthode qui fut adoptée. On préféra les discours consensuels, les déclarations de principes, la réflexion théorique suivie d'aucune prise de décision.

UNE ENQUÊTE INUTILE

Le 28 octobre dernier, dans sa première annonce de cette Journée, Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté Française, nous annonçait la publication d'une analyse d'une semaine "des programmes à la télévision".

Le 31 octobre, il ne s'agissait déjà plus que d'une étude sur la présence de la violence dans les œuvres de fiction à la télévision. Adieu, journaux télévisés, sports, jeux, spots publicitaires...

Pire ! Au moment du dévoilement de l'enquête, on put découvrir que le rétrécissement du sujet analysé s'était encore accru ! Les dessins animés avaient disparus.

La réaction de la presse écrite est unanime : "Regrettons qu'on ait testé que la fiction (ni les JT, ni les sports...), et que de la fiction, on ait exclu les dessins animés..." remarque Gabriel Thoveron (Le Ligeur, 18/12/96).

"...En écartant curieusement les dessins animés..." note Dominique Legrand (Le Soir 20/11/96).

Toujours à propos de cette non prise en compte des dessins animés :

"Sur un sujet qui concerne en priorité les jeunes spectateurs, c'est évidemment regrettable..." déplore Jean-François Dumont (La Libre Belgique 20/11/96).

Pourquoi pareille peau de chagrin ? Jean-François Dumont poursuit ainsi : "Un budget limité, confessa

Bilan de l'utilisation de la signalétique par les chaînes françaises hertziennes (18 novembre / 18 janvier 1997).

	TF1	France 2	France 3	M6	Total des chaînes
Signalétique ○					
avant 20h30	0	0	2	3	5
20h30-22h	8	5	5	19	37
après 22h	17	3	3	27	50
Total/chaîne	25	8	10	49	92
Signalétique ▲					
avant 22h	3	0	1	1	5
après 22h	6	1	0	24	31
Total/chaîne	25	8	10	49	36
Signalétique □				18	18

Programmes diffusés par type de signalétique et par nationalité.

Signalétique utilisée par TF1, France 2, France 3, M6	Nombre de programmes		
	Français	Européens (hors France)	Autres
○	21	2	69
▲	3	4	29
□	9	6	3
Total	33	12	101

Henry Ingberg..."

L'A.T.A. ne partage pas cette explication. La Journée a réuni une petite centaine de participants dans l'un des plus beaux et luxueux hôtels de Bruxelles. Nous ne connaissons pas l'addition de ce coup de folie... Le repas (auquel nous étions convié) était délicieux et bien arrosé. Il est pour le moins curieux d'avoir les moyens pour attirer la presse et le gratin des médias à la présentation d'une enquête... réalisée avec tellement peu de moyens qu'elle n'est pas crédible, et donc ne mérite aucun commentaire dans la presse... On ne manque pas d'argent. On fait des choix financiers. Nous, personnellement, nous n'aurions pas été vexés de grignoter un sandwich dans des locaux moins fastueux et nous mettre sous la dent les résultats d'une véritable enquête.

Le Bulletin de l'association des réalisateurs de la RTBF (voir ci-dessus) propose un point de vue qui ne manque ni de charme, ni de piquant : "... Cette étude est le fait de deux charmantes chercheuses, travaillant sous le nom évocateur de "EGERIE"... Il faut néanmoins regretter que le peu de moyens dont elles ont pu disposer les a obligées à limiter leur étude à... une semaine d'antenne, ce qui est bien peu pour refléter avec un minimum de fidélité le contenu de grilles des programmes où certaines émissions n'apparaissent que mensuellement... Nous ne nous attarderons donc pas longtemps sur le sujet..."

"...L'observation se limite à une semaine, ce qui est bien peu... Un seul film très violent, "Léon", suffit à perturber les résultats" remarque judicieusement Gabriel Thoveron (Le Ligeur, 18/12/96).

L'ATA tient bien entendu à la disposition de ses membres les résultats de cette enquête... qui coûtent cher à photocopier... Comme les résultats sont minces, on vous imprime 15 lignes en gros caractères par page... Les 59 pages auraient facilement pu tenir sur moins de vingt feuillets !

Aux organisateurs de cette Journée, nous avons demandé de pouvoir avoir copie des résultats quelques jours avant la rencontre afin de pouvoir en prendre connaissance à tête reposée. On nous a répondu que ce n'était pas possible. Par contre, les journalistes, eux, avaient reçu parfois même en plusieurs exemplaires à leur rédaction ces résultats... La Journée n'était-elle pas, en fait, un prétexte à une conférence de presse, dont les groupes de base tels que le nôtre n'étaient que des figurants ?

Nous avons également demandé si l'on pouvait diffuser des extraits vidéo. Les organisateurs de cette journée — axée sur la télévision — n'avaient pas prévu de matériel vidéo. L'A.T.A. était prête à apporter gratuitement son vidéoprojecteur !

Mais mieux vaut pour certains de discourir plutôt que de visionner quelques courtes séquences qui auraient mis mal à l'aise plus d'un directeur de chaîne... Mais, au fait, quel était le but de cette journée ? Outre les relations publiques...

PROMESSES

Soyons nuancés. Certains enseignements de cette journée sont utiles.

Les directions des chaînes furent longuement "auditionnées", c'est-à-dire qu'elles disposaient d'un temps de parole pour nous communiquer ce

qu'elles souhaitent nous dire.

Leurs propos n'étaient pas remis en question. Lorsque les représentants de Canal+ Belgique expliquèrent qu'ils diffusaient à leurs abonnés un magazine qui proposait les caractéristiques, dont la violence, des programmes du mois à venir, personne, à la tribune, n'eut l'audace de regretter que ces informations contenues dans le magazine n'étaient plus, depuis quelques mois, diffusées à l'antenne avant diffusion du programme, comme ce fut le cas pendant plusieurs années...

Personne, non plus, ne jugea utile d'expliquer pourquoi aucun représentant des télévisions communautaires n'était auditionné, comme si ces télévisions de proximité n'avaient ni réflexion, ni expérience, à propos de la violence...

Avec son enregistreur, l'ATA était à l'affût des promesses.

Nous avons enregistré les déclarations des directions de la RTBF, de RTL TVI et de Canal+ Belgique, les voici :

- 1 : Jean-Charles de Keyser, Directeur Général de RTL TVI, considère que la France nous offre un laboratoire où l'on pourra découvrir l'application de la signalétique. Il va l'analyser et « nous pourrons ensuite juger si l'exemple qui nous vient de Paris est un bon exemple ». L'ATA publie en encadré, dans le présent article, les premiers résultats d'une enquête réalisée à propos de cette signalétique par le CSA Français. Nous attendons donc que RTL TVI nous communique les résultats de son analyse. Va-t-on adopter la signalétique en Communauté Française ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?

Contrairement à ce qui se passe en France où son homologue a fait cavalier seul avec une signalétique différente de celle adoptée par les autres chaînes, Canal+ Belgique, à ce sujet, confiait à Télépro (le 31/10/96), par la voix de son Directeur d'Antenne, Pierre Maes, qu'elle était entrée en discussion avec la RTBF pour élaborer un code commun. Elle ne s'opposait pas à la participation de RTL TVI à ces travaux et elle considérait que la moitié ou la fin du mois de novembre 96 semblerait une bonne échéance pour aboutir...

- 2 : Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF), a constaté que dans certains pays, la réglementation interdisait la diffusion de certains programmes dans certaines tranches horaires. C'est « un axe de recherche qui me conviendrait relativement bien... » Les téléspectateurs

aimeraient découvrir comment Gérard Lovérius compte concrétiser cette option.

- 3 : Jean-Charles de Keyser aurait l'intention d'inscrire RTL TVI dans « un processus d'éducation scolaire et parental à la TV » : « Nous sommes prêt, détaille-t-il, à inculquer auprès des étudiants les armes indispensables pour faire la différence entre réalité et fiction... ». Les téléspectateurs attendent ses propositions.

- 4 : Gérard Lovérius rappelle les limitations budgétaires de la RTBF et hésite entre deux priorités : mettre en place un débat régulier avec les parents et les enfants pour parler de télévision ou réaliser un journal télévisé pour les enfants. Les deux projets sont intéressants. Par la mise en place duquel le Directeur de la Télévision a-t-il choisi de commencer ?

- 5 : Jean-Charles de Keyser nous fixe rendez-vous : « Je suis prêt à améliorer la qualité des programmes, tout en gardant comme impératif numéro 1, leur rentabilité. Je suis prêt à mettre sur pied une rencontre annuelle pour vous expliquer si oui, ou non, nous pouvons répondre à vos souhaits. Le moment idéal serait l'époque où l'on prépare les grilles de la saison suivante... » Les téléspectateurs attendent donc une invitation de Jean-Charles de Keyser pour ce mois d'avril...

UNE ESQUIVE FACILE

En fin de Journée, l'ATA est intervenue pour demander que la nouvelle mouture du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel puisse dépister les dysfonctionnements et les sanctionner. Jean-François Dumont a ainsi résumé notre revendication dans La Libre Belgique (20/11/96) : "Des associations prônent des organes de contrôle des chaînes et des sanctions dures...". Dans Le Ligeur (18/12/96), Suzanne Tapie fait de cette proposition le premier de ses sept conseils "pour que la télévision ne soit pas nulle, nulle, nulle...", en l'occurrence : "Donner un pouvoir d'avis périodique, de contrôle et de sanction au CSA". Bien sûr, tout ceci signifie que l'avant-projet de la nouvelle mouture du CSA proposé par Laurette Onkelinx soit très largement amendé...

Les conclusions sur cette Journée sont pour le moins mitigées.

"De toute façon, glisse-t-on en coulisses, tant que le CSA ne peut assortir ses remarques de sanctions, on peut toujours compter sur la bonne volonté. Les trois directeurs de



nos chaînes francophones s'inscrivent donc de bon aloi sur la même plateforme..." souligne Dominique Legrand (Le Soir, 20/11/96).

Le constat de Bernard Meeus est direct (Le Soir Illustré, 27/11/96) : "...Tous semblaient venus là pour ne vexer personne, sans prendre d'engagement précis, bottant en touche vers l'école invitée à éduquer aux médias, une esquivé facile..."

La panacée miraculeuse, la voilà : l'éducation aux médias.

Le Professeur Marcel Frydman en a fait son fer de lance. Ses études documentées démontrent les dangers de la violence appréhendée au premier degré par nombre de téléspectateurs. C'est parce qu'il est persuadé que les chaînes n'évolueront pas démocratiquement qu'il propose, un peu désespéré, que l'éducation aux médias se généralise afin que nombre d'utilisateurs puissent prendre une distance par rapport à cette violence qui risque d'être de plus en plus présente sur le petit écran. Ainsi, éducation aux médias signifie, hélas, corrélativement dysfonctionnement des chaînes... C'est -hélas- la moins mauvaise solution "Sauve qui peut !". La plus réaliste.

Et, finalement et un peu trop facilement, c'est cette solution-là qui fit l'unanimité. On n'imagine plus que les chaînes s'amélioreront. On ne le leur demande même pas. On cherche simplement à se prémunir... Et les directeurs des chaînes d'applaudir.

Pour Dominique Legrand (Le Soir, 20/11/96) : "L'unanimité des voix pour générer une télévision responsable écrite activement dans un processus d'éducation est recueillie..."

Et Marie-Cécile Royen, de conclure (Le Vif L'Express, 22/11/96) : "...Rien ne permet, en revanche, de contrôler la violence permanente des informations auxquelles sont soumis les enfants..."

C'est pourquoi, sans doute, il faudrait accélérer la mise en place d'une véritable éducation aux médias destinée aux enfants. Et à leurs parents !"

Si l'éducation aux médias constitue la seule issue, il serait logique de lui donner les moyens d'exister. Là réside le vrai problème qui ne fut même pas envisagé au cours des travaux de cette Journée Télévision et Violence.

BLA BLA (L'ÉMISSION)

L'émission qui a été la plus souvent citée -et même par la direction de la RTBF- en exemple au cours de la Journée Télévision et Violence était "Ici Bla Bla" de la RTBF. C'est cette émission qui, depuis lors, a vu réduire ses heures de studio pour filmer ses séquences. C'est également cette émission, et ses messages anti-publicitaires distillés aux jeunes téléspectateurs, qui semble irriter la Régie Publicitaire du Service Public, à un point tel que de nouveaux projets d'émissions pour enfants seraient à l'étude.

C'est enfin toujours le même et indispensable "Ici Bla Bla" qui n'est plus captable par les enfants dans certaines régions wallonnes, à la périphérie de Bruxelles et dans une bonne partie de la Flandre depuis le 1er mars dernier, date de naissance de "la Deux"...

OCCASION MANQUÉE ?

Enfin, il est intéressant de faire découvrir à nos lecteurs le texte d'un amendement au nouveau statut de la RTBF qui fut proposé par des parlementaires du PRL-FDF : "L'entreprise ne peut diffuser des émissions qui comportent des programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite. Cette disposition s'étend à toutes les émissions, sauf s'il est

assuré, par le choix de l'heure de l'émission ou par toutes autres mesures techniques, que les mineurs se trouvant dans le champ de diffusion ne voient ou n'écotent pas normalement ces émissions".

Ces parlementaires justifiaient ainsi leur proposition : "Cet amendement s'inspire de l'article 22 de la directive européenne "Télévision sans frontière" qui vise à la protection des mineurs. En effet, dans le contexte grandissant de productions audiovisuelles comprenant des scènes de violence, il est essentiel de prévoir un paragraphe qui permette la protection des enfants à l'égard de ce type d'émissions, hélas devenu légion sur certaines chaînes. L'audit sur la violence à la TV réalisé dernièrement à la demande de la Communauté française montre d'ailleurs toute l'importance et la considération qu'il faut apporter au phénomène. Malgré un code de déontologie (d'ailleurs parfois mal appliqué) adopté à ce sujet depuis le mois d'avril 1994 par la RTBF, RTL Tvi et Canal+, il apparaît important d'insister sur ce phénomène au niveau décentral".

L'équipe de l'A.T.A. n'a pas dégagé un avis unanime sur l'opportunité de cet amendement. Au lecteur de se faire son propre avis.

La majorité PS-PSC a refusé d'adopter cet amendement.

En Communauté française, la porte est ouverte à la violence gratuite sur les petits écrans. Il ne serait pas étonnant de voir naître des regroupements de téléspectateurs qui fanatisent la lutte anti-violence et anti-sexe. Ce serait dommage.

Bernard HENNEBERT,
avec la collaboration de
Marie-Louise DIOVISALVI,
Benoit GOOSSENS et
Pierre RAVACH.

(1) Comment Télé-Vous ? a publié le texte intégral de ce Code dans son n°26, en octobre 1996.

La Ministre est-elle un homme ?

Pour le lancement de sa brochure "L'éducation aux médias en 12 questions", le Conseil de l'Éducation aux Médias avait réuni nombre de professionnels de l'audiovisuel et de la presse écrite pour faire le bilan et dresser des perspectives.

Le représentant de la Ministre de l'Audiovisuel excusa l'absence de Mme Laurette Onkelinx en raison "de l'actualité politiquement dense".

C'est le même argument que le

chef de cabinet de la Ministre a également invoqué pour expliquer l'absence de Mme Laurette Onkelinx à la Journée Télévision et Violence.

Une autre "actualité politique" ne permit pas à Madame la Ministre de l'Audiovisuel de présenter ses projets audiovisuels aux nombreux membres du PAC (Présence et Action Culturelle) réunis au Bd de l'Empereur. La séance fut annulée et les organisateurs nous promirent de reporter cette réunion à une date ultérieure : nous attendons toujours l'invitation...

C'est la même Madame Laurette Onkelinx qui avait annoncé sa venue à un "Midi de l'Audiovisuel" consacré aux télédiffuseurs par l'A.T.A. Son chef de cabinet la remplaça également. Bref, à chaque fois que madame la Ministre est annoncée,

c'est un homme que l'on voit arriver...

Résultat des courses : les membres de l'A.T.A. ne ratent pas un débat "citoyen" sur la télévision et, jamais, ils n'ont vu Mme la Ministre de l'Audiovisuel en chair et en os...

De plus, alors que la RTBF et le CSA sont l'objet de projets de réforme importants préparés par Madame la Ministre, celle-ci n'a, jusqu'à présent, jamais jugé utile de rencontrer les représentants de notre association.

Par contre, nous n'ignorons pas que Mme Laurette Onkelinx a côtoyé, par exemple, à plusieurs reprises et de bon droit, les représentants des régies publicitaires liées aux chaînes de télévision...

Les représentants des usagers du petit écran seraient-ils des interlocuteurs négligeables ?



“Complètement Télé” le mardi à 20H

LA TÉLÉ PARLE (MAL) DE

A la RTBF, le moment où l'enseignant-télespectateur ressent le mieux le dysfonctionnement du petit écran, c'est lorsqu'il magnéto-scope la nouvelle émission d'éducation aux médias, Complètement Télé, chaque mardi soir sur la Deux.

Chaque mardi, vers 20H10, une petite bande-annonce vous déclare que Complètement Télé commence... à 20H. Le premier épisode démarra à 20H10, le troisième à 20H13... Si l'on suit les conseils de programmation du Service Public pour enregistrer les émissions, on se retrouve avec une cassette pleine de publicités ou de promotions non désirées et une émission amputée de ses dernières minutes... Inmontrable à l'école.

Heureusement, après la diffusion du premier épisode, le 4 mars dernier, était annoncée une rediffusion pour le lendemain, le mercredi à 15H10. Cette fois-ci, l'enseignant ne pourra pas la louper... Hélas, la diffusion n'aura jamais lieu car la Commission Dutroux siègera en direct sur la Deux. Ce qui est particulièrement regrettable, c'est que la veille, au moment de la première diffusion, ce n'était déjà un mystère pour aucun observateur attentif (la presse écrite l'avait annoncé). Ainsi, la RTBF aurait pu —et dû— prévenir ses téléspectateurs qu'il n'y aurait pas de rediffusion le mercredi après-midi et que donc, il n'y aurait pas de repêchage en cas d'oubli ou de mauvais enregistrement à la première diffusion.

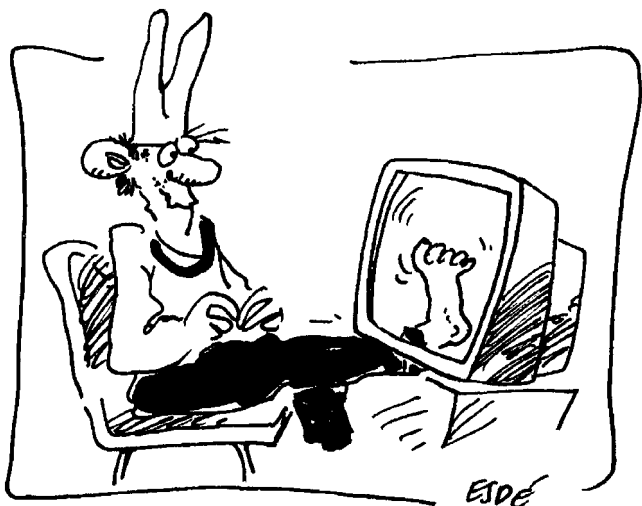
DEUX VERSIONS

“Complètement Télé” est une émission un peu particulière. La France (La Cinquième), la Suisse (TSR), le Canada (TFO et SRC) et la Belgique (La RTBF) réalisent chacun une partie des reportages de ces 14 émissions. Ils sont diffusables sur chacune des chaînes qui participent à l'opération. La collaboration s'arrête là. Dans un deuxième temps, chacune des chaînes réalise un habillage autour de ces reportages avec ses propres animateurs et éventuellement des interviews complémentaires de personnalités.

La RTBF va utiliser ces reportages pour réaliser deux séries d'émissions.

La première est actuellement diffusée sur la Deux. Elle s'adresse aux jeunes qui fréquentent le secondaire, se veut “courte et cool” et est présentée par Sam Touzani et Isabelle Loyer. Aucun invité n'est prévu en studio pour commenter les images. L'émission doit être succincte afin de permettre à l'enseignant de la diffuser avec ses commentaires et ceux de ses élèves pendant une heure de cours. C'est cette version que nous allons commenter ci-dessous.

La deuxième mouture de cette série sera diffusée l'été prochain sur la Une. Les émissions s'adresseront alors à un public plus âgé et seront présentées par un seul animateur,



Michel Guilbert (qui présente déjà Génies en Herbe) qui recevra des invités.

SANS PÉDAGOGIE DES ENJEUX ?

Notre analyse se base sur les trois premières émissions diffusées jusqu'à présent. A vous de découvrir si elle est pertinente, en regardant la suite de Complètement Télé durant ces mois d'avril et mai !

Dans son dépliant “carte de visite”, l'A.T.A. déclare “...qu'elle soutient une généralisation de l'éducation aux médias, qui ne se limite pas à un enseignement encyclopédique et propose également une pédagogie des enjeux”.

C'est, hélas, cet aspect qui fait ici le plus défaut. Une interview du 3ème épisode nous explique que les images des pays en voie de développement privilégient “sans commune mesure” l'aide humanitaire par rapport à l'importance réelle de celle-ci sur le terrain : “...Parce que l'humanitaire donne de belles images avec des héros qui souffrent, qui aident, qui sont beaux à voir”. Mais le commentaire oublie de signaler que très souvent ce sont les associations d'aide humanitaire qui paient les voyages des journalistes. Ainsi, dans ce cours d'éducation aux médias, l'élément économique qui permettrait au jeune de comprendre le fonctionnement médiatique n'est pas mentionné.

Sa connaissance aurait permis au jeune de quitter un certain fatalisme : il n'y a pas de solution, on ne peut rien y faire... Si ! Il faut remettre en question ce financement inadéquat, ce qui d'ailleurs —semble-t-il— commence à se faire à la RTBF.

NON PROFESSIONNEL ?

Il y a des approximations et des erreurs. Voici trois exemples extraits du 3ème épisode.

On interviewe à propos d'un extrait de Strip-Tease un journaliste qui est présenté comme appartenant à la RTBF, Jean François Bastin. Le montage de la séquence pourrait laisser imaginer qu'il est le responsable de l'émission qu'il commente alors qu'il n'en est rien.

Daniel Schneidermann est présenté comme un journaliste de “FR3” alors qu'il anime “Arrêts sur images” sur la Cinquième. De plus, FR3 s'appelle depuis plusieurs années déjà France 3...

Il y a aussi cette faute de goût

évidente qui étonne du Service Education et Jeunesse de la RTBF. Pourquoi choisir comme générique de fin au 3ème épisode un extrait du film enfants non admis “Pulp Fiction”, avec le gimmick appuyé extrait de ce film mimé par les deux présentateurs en guise d'au revoir à leurs copains téléspectateurs... Pourquoi donc annoncer l'émission de la semaine suivante consacrée à “Télé et Cinéma” avec comme référence pour les jeunes un film qu'il n'ont forcément pas pu voir ?

CULPABILISATION

Mais la critique la plus importante s'adresse davantage aux commentaires des animateurs dans la version concoctée pour la Deux.

L'aubaine de pouvoir proposer un éclairage “de chez nous” aux séquences internationales francophones n'est pas relevée. Probablement parce que les responsables de cette série ne font pas confiance au jeune public auquel ils s'adressent. Se rendent-ils compte du pouvoir magique de la télé ? Avec pareille thématique, le silence dans la classe est assuré surtout si on parle vrai, si on raconte des choses importantes, si on dévoile de faux rêves clinquants qui trompent nombre de jeunes dans leur quotidien. On a préféré, alors que le temps de présentation est limité, transformer Sam Touzani en guignol qui fait n'importe quoi, qui crie n'importe comment et qui est démagogue tout le temps. Pour attirer le cancre du fond de la classe ? Qu'advient-il de ses condisciples ? Il n'auront pas vraiment droit à découvrir un éclairage critique du fonctionnement des chaînes belges.

A y regarder de plus près, le “n'importe quoi” interprété par Sam Touzani est idéologiquement fort incorrect. Episode après épisode, il se limite à un travail de culpabilisation des téléspectateurs.

Souvent, les représentants de la télé se dédouanent en affirmant que s'ils font des émissions médiocres, c'est parce que le public le veut. La vraie question consiste à savoir si le manque de sens critique du public est la cause ou la conséquence de l'endoctrinement médiatique. Bien sûr, il n'est pas simple d'y répondre. Dans un premier temps, l'important, c'est de la poser. Sam Touzani y répond imprudemment en prenant la défense des gens de la télévision. Et son message crève l'écran, vu son

LA TÉLÉ

professionnalisme, ses excès et sa notoriété. Ce n'est guère honnête, ni pédagogique.

Voici quelques exemples de cette tentative de culpabilisation...

Extraits du 1er épisode : «Si le spectaculaire fait de plus en plus partie de notre quotidien, c'est peut-être bien parce que le public en redemande ! Pour assouvir cette soif d'images chocs, les chaînes se livrent à une véritable course contre la montre à la recherche de faits divers toujours plus spectaculaires».

Sam Touzani n'a pas l'air de savoir qu'au Texas, la chaîne KVUE qui rejette systématiquement la violence et les faits divers gratuits remporte actuellement un succès d'audience complètement imprévu.

«Ce qui est sûr, c'est que vous aussi, vous avez un rôle à jouer en restant maître de votre télécommande, parce que c'est vous le bon et c'est vous qui dirigez...»

Faire croire que l'on dirige alors que l'on n'aurait que le choix de zapper, de fuir le problème... Cette déclaration va à l'encontre de ce qu'il déclarait dans un débat public, le 27 avril dernier, propos qu'il se garde bien de rappeler ici : «La pub, c'est du pognon, celui qui va permettre de faire des émissions. C'est vous qui changerez la télé mais vous n'irez jamais à l'encontre de la loi du pognon»... A nouveau, une belle leçon de fatalisme !

Extrait du 3ème épisode : «Le voyeurisme d'un côté comme de l'autre de l'écran se consomme avec délectation. N'est-ce pas parce que notre société est malade que la télévision éternue ?»

Enfin, Sam Touzani affirme que le téléspectateur doit absolument voir des images, sinon il ne croit pas à l'information. «Moralité de l'histoire, qu'est-ce qui se passe ?», demande l'animateur avant de laisser conclure sa consœur Isabelle Layer : «...Il se passe que le journaliste a tendance à montrer des images même s'il n'y a pas d'info».

«Complètement télé» : de la propagande ou de l'éducation ?

Nous avons déjà émis des propos analogues lors de la diffusion, il y a près de deux ans, d'une première série d'émissions d'éducation aux médias par la RTBF, "J'aime la télé". Certains a priori ont la vie dure. Il est vrai qu'on nous a tellement martelé l'idée que le zapping ressemblait à un vote électoral démocratique... Et qu'on voit rarement une célébrité de la télé s'interroger sur le fait que le public ne peut pas "voter" pour une émission qu'il ne voit pas.

Bernard HENNEBERT

P.S. : Cet article critique uniquement la série télévisée. Le livre qui porte un titre analogue mérite mieux. Nous y reviendrons ultérieurement.

NE REGARDONS PLUS LA TÉLÉ!

Une association de téléspectateurs est, par essence, composée d'usagers qui aiment regarder la télévision. Et de façon critique, c'est encore plus passionnant ! L'A.T.A. ne prône donc pas la suppression de la télévision. Et elle proposerait, lorsque le programme est médiocre ou nocif, l'idée qu'il ne faut pas désertir en zappant mais bien batailler pour que la chaîne retire l'émission contestable afin de présenter à la place une œuvre de qualité. On ne paie pas sa redevance pour éteindre sa télévision... Bref, ne changeons pas de chaîne, mais que les chaînes changent.

Dans notre dossier sur l'éducation aux médias, nous avons envie d'offrir une tribune à un autre point de vue.

Voici en avant-première de larges extraits d'une carte blanche qui sera publiée en avril prochain dans le cadre du Forum des Etats Généraux de l'Ecologie Politique.

Elle a été écrite par Jean-Louis Shille, producteur à la RTBF, scénariste attaché à l'émission pour les enfants "Ici Bla Bla".

Loin de moi l'idée de faire de la télévision un bouc émissaire. Elle n'est pas seule responsable de la "défaite" de la pensée, du civisme, de la morale citoyenne et pourquoi pas, tant que j'y suis, de la simple politesse quotidienne.

Mais c'est parce qu'elle en est incontestablement un des vecteurs les plus efficaces que je défends avec intransigeance l'abandon de toute pratique télévisuelle en famille et à l'école.

Mais que cela soit clair : je ne suis absolument pas nostalgique d'une époque révolue et passée. Pour moi, il s'agit plutôt aujourd'hui de trouver les prémisses d'une écologie audiovisuelle.

Puisque encore rien, ni personne nous obligent à la regarder, ne regardons plus la télévision : coupons le câble et redécouvrons les espaces de sociabilité, d'information, de culture et de divertissements que la télé boulimique et conquérante a, en un demi siècle, occulté...

Tout récemment, j'entendais un directeur de chaîne de télévision affirmer péremptoirement : "Aujourd'hui, un bébé reçoit une télécommande avant le hochet, il regarde la télé avant de savoir lire et écrire" ! (1) Et, c'est avec des affirmations aussi stupéfiantes de banalité que de bêtises fausement sociologiques que ceux qui font la télévision, la produisent et la financent, s'auto-célébrent. On pourrait affirmer avec autant de jubilation qu'un bébé déchirera, griffonnera avec grand plaisir un illustré, un volume de la Pléiade, l'annuaire de téléphone, une facture d'électricité... avant de savoir lire et écrire...

La télévision n'est pas le stade ultime de l'évolution de l'image, de l'écrit et du sens... Elle n'est qu'un moyen de communication parmi d'autres, des plus récents. Mais absolument rien dans l'histoire présente et passée ne laisse supposer qu'un média empêche les autres d'exister. Les traditions orales ont très bien survécues à l'écriture et à l'imprimerie. Contrairement aux idées reçues, "malgré" les autoroutes de l'information, "malgré" la télé et les nouvelles technologies, on a jamais autant lu, écrit et publié qu'aujourd'hui.

Il y a longtemps que les discours qui tournent autour de l'audiovisuel marchent sur une seule jambe. Ils partent tous d'un postulat : "La télévision EST incontournable. elle est LE centre d'intérêt des individus et des familles. Rien n'est moins sûr. Ce n'est pas parce que la télévision n'en finit pas de se mettre en scène en nous prenant en otage que ce qu'elle nous renvoie de nous-mêmes est la réalité de notre expérience sociale et culturelle.

On peut très bien exister et vivre heureux, cultivé, informé sans regarder la télévision et sans être, pour autant, un ours mal léché retiré sous sa tente.

Il semblerait que nous en soyons arrivé à avoir peur d'être privé de télé, comme le fumeur de cigarette, comme l'insomniaque de somnifère. Ne pas avoir la télé serait un acte d'incivisme, une impolitesse, un comportement plus que douteux, coupable...

Pourquoi donc serions-nous angoissés à l'idée d'être débranchés de ce robinet à images...

Abandonnons le terrain audiovisuel aux gangs financiers qui se livrent une guerre sans merci et proposons des alternatives responsables. En tant que parents, enseignants, éducateurs, réoccupons le terrain que nous avons abandonné par naïveté et lassitude à la télévision.

L'école et la famille n'ont pas (n'ont plus) à partager leur temps et leur espace avec ces médias qui véhiculent une pensée primitive et sauvage dans laquelle l'individu ne peut rien contre son destin...

Bannissons le zapping des pensées frigolites !

Redécouvrons le plaisir de la parole et du temps passé à raconter et à développer des idées.

Recréons de l'Utopie, en sachant que, par définition, celle-ci ne se réalise jamais, mais qu'elle nous aide pourtant à mettre notre présent en perspective et à ne pas accepter ce qui est donné pour vrai.

Jean-Louis Shille

(1) Jean-Charles de Keyser, Directeur Général de RTL TVi, lors du colloque "Télévision et Violence" le 19/11/96.

Education pour tous ?

UN BUDGET SYMBOLIQUE

En ce qui concerne la violence à la télévision, les débats fleurissent en Communauté Française mais aucune mesure n'est prise. Le devoir déontologique des chaînes ne s'affine pas. En cas de fautes, même reconnues par les chaînes, aucune sanction n'est prise et aucune mesure de prévention n'est envisagée.

Un seul remède miracle fait l'unanimité parmi les responsables de l'audiovisuel : l'éducation aux médias à l'école. D'accord. Très bien... à condition que tous nos enseignants soient formés et que tous les élèves aient la possibilité de prendre un recul, de comprendre le fonctionnement du petit écran.

Il faut donc offrir à l'éducation aux médias les moyens pour parvenir rapidement à ces objectifs. Dix millions annuels sont prévus. Sans plus. Pour une tâche aussi spécifique. Pour atteindre, chaque année, des milliers d'enseignants, d'enfants et d'adolescents.

Quand on sait qu'un salaire plein temps avec ses charges sociales approche le million annuel... Qu'il faut créer des brochures, des outils audiovisuels, financer les frais de route et de secrétariat... Et que l'éducation aux médias ne se fait pas en un cours de 50 minutes, mais qu'il s'agit d'un travail de longue haleine...

Alors, on se dit que dix millions, c'est très peu. Symbolique. L'ennui, c'est que l'influence quotidienne de la télévision dans l'éducation des enfants, des adolescents et des adultes n'a rien de symbolique ! Et lorsque l'éducation aux médias à l'école sera financée comme il le faut, il faudra aussi s'intéresser, par exemple, au public du troisième âge qui est l'un des plus grands consommateurs d'audiovisuel.

Nous avons interrogé Patrick Verniers, Directeur de Média Animation et Membre du Conseil de l'Education aux Médias.

• La reconnaissance de l'éducation aux médias à l'école est très récente...

• Tout d'abord, la Médiathèque de la Communauté Française a tiré la sonnette d'alarme en publiant un livre blanc. Ensuite, la Fondation Roi Baudouin a sensibilisé les mondes politique et pédagogique au retard de notre système éducatif, en ce qui concerne l'éducation aux médias.

Le politique a pris le relais et créé, en 1995, une infrastructure fort originale. En effet, aucun autre pays ne dispose d'un Conseil de l'Education aux Médias tel que le nôtre. Il rassemble les différents réseaux d'enseignement et est chargé d'interpeller les pouvoirs politiques.

• Les budgets sont-ils à la mesure de la tâche à accomplir ?

• On est loin, bien entendu, de budgets tels que ceux qui sont attribués, par exemple, à l'éducation à la santé. Il faut reconnaître néanmoins une évolution significative. Des choix politiques et pédagogiques ont été

faits : ce n'est pas rien ! Notre cause progresse.

SATURATION

• Le public est-il prêt, lui aussi, à accueillir cette démarche ?

• On se rend compte maintenant que tout cela mousse sur le terrain. Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Tous les programmes de formation d'enseignants sont saturés actuellement. C'est vrai qu'on est demandeur de davantage de moyens. Une vaste sensibilisation a été faite. Il faudrait donc aborder la phase suivante : accorder les moyens au monde éducatif afin que l'ambition politique puisse se réaliser.

• Le budget qui est alloué évolue-t-il année après année ?

• Le budget initial accordé par la Ministre Présidente était, il y a deux ans, de dix millions. La même somme a été reconduite les années suivantes. Ce n'est pas énorme mais ce n'est pas rien non plus... On sait aujourd'hui que ce budget n'évoluera pas, du moins au niveau du Ministère de l'Education.

Heureusement, il y a un mouvement d'entraînement qui apparaît. Ainsi, la RTBF a décidé de mettre davantage de moyens dans l'éducation aux médias télévisuels. D'autres budgets tels que les formations continuées des enseignants vont également faire un effort. L'éducation aux médias devient l'un de leurs axes prioritaires.

• Comment sont répartis ces dix millions ?

• Les 3/4 financent les trois centres de ressources. Le dernier quart est attribué au Conseil de l'Education aux Médias qui assure des actions transversales. Par exemple, la campagne de sensibilisation "L'éducation aux médias en 12 questions" (voir première page). Ce sont les centres de ressources, par contre, qui ont pris en charge la diffusion de cette brochure dans leur réseau.

COMBIEN DE NON SENSIBILISÉS ?

• Quel est le pourcentage d'élèves et d'enseignants qui n'ont pas droit à une initiation à l'éducation aux médias en Communauté française ?

• Dans le secteur de l'éducation, ce n'est jamais en six mois que l'on fait avancer un projet ! Ce qui compte, c'est le moyen et le long terme. Cependant, je peux prendre l'exemple de "MédiActeurs à distance", une formation continuée à distance, qui touche actuellement deux mille enseignants. C'est fort peu par rapport aux cent mille enseignants de la Communauté française, mais cela commence à devenir significatif. A Média Animation, notre volume d'activité est d'environ 300 journées de formation par an. Nous touchons 1.000 à 1.500 enseignants, chaque année, avec nos programmes de formation continue.

Il y a, par ailleurs, toutes ces formations dans les écoles normales qui, bien sûr, porteront leurs fruits lorsque la nouvelle génération d'enseignants arriveront sur le terrain. Tout ceci est sans doute insuffisant. On voudrait aller plus vite. Mais on ne peut pas dire que cela stagne. Il y a vraiment une avancée significa-

tive. D'ailleurs, en ce moment, on est très courtisé par les visiteurs étrangers qui s'intéressent au système mis en place en Communauté française.

ÉDUCATION PEU REVENDICATIVE...

• L'avant-projet de la nouvelle mouture du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) prévoit que son Collège de Contrôle pourra lever des amendes et que le montant de celles-ci sera affecté à la création audiovisuelle. L'A.T.A. trouve plus cohérent que ces amendes soient reversées au secteur qui s'oppose aux dérives et donc notamment aux associations d'éducation aux médias. Partagez-vous notre demande ?

• En tant que Centre de ressource, je répondrai : pourquoi pas ! Mais je pense, en même temps, que le monde de la création audiovisuelle vit une situation dramatique, et donc...

• Plus dramatique que vous ?

• Sans doute équivalente... Les arbitrages en terme de financement reviennent aux politiques. Je crains les vases communicants... Il n'y a pas à choisir entre la création d'œuvres audiovisuelles belges de qualité et l'éducation aux médias. Les deux doivent se faire dans de bonnes conditions.

• Mais pourquoi Laurette Onkelinx en élaborant son projet n'a-t-elle pas pensé à l'éducation aux médias qui est la contre partie directe de la télé ?

• Le lobbying des associations de droits d'auteurs est peut-être plus puissant que le lobbying éducatif. Mais j'imagine que la logique politique fut de constater que le budget pour l'éducation aux médias existant déjà, il n'était pas prioritaire de trouver d'autres moyens dans l'audiovisuel. D'autant plus que l'éducation aux médias est fort centrée actuellement sur le monde scolaire. Dès lors, faudrait-il, pour le législateur, aller puiser dans l'audiovisuel des moyens pour l'éducation...

• Les personnes préoccupées de l'éducation aux médias sont-elles suffisamment revendicatives ?

• Notre mission prioritaire n'est pas d'être revendicatif mais d'éduquer. Dans le monde éducatif, se lancer sur le terrain de la revendication n'est pas une pratique habituelle. Il ne faut pas que tout le monde fasse la même chose... Il y a des associations qui ne travaillent pas dans les écoles et qui, dans le domaine de l'audiovisuel, font un travail de revendication tout-à-fait intéressant...

• N'avez-vous quand même pas envie de devenir plus revendicatifs pour développer vos moyens d'action ?

• Le Conseil de l'Education aux Médias interpelle régulièrement les politiques, mais pas par voie de presse, ni sur la place publique...

• Pourquoi pas ?

• C'est une question de logique et de stratégie d'action. Nous préférons investir notre énergie dans la formation des enseignants.

Propos recueillis et mis par écrit par Bernard HENNEBERT et Pierre RAVACH.